Image not found or type unknown

État des lieux de sortie payant ou gratuit ?

Par **lolo**, le **30/05/2011** à **15:25**

Bonjour,
L'état des lieux de sortie ne doit pas être payant or l'agence qui nous loue l'appartement veut nous le facturer "conformément au tarif d'honoraires en vigueur appliqué par celle-ci", petite ligne dans les conditions générales de location que nous avons signé, sans alors le savoir.
Avons-nous la possibilité de ne pas payer cet état des lieux, que l'agence a déjà estimé à 100 euros ?
Merci

Par **mimi493**, le **30/05/2011** à **20:47**

Locataire ou bailleur ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés